



gironde numérique

Le numérique au service des Girondins

COMITÉ SYNDICAL

RÉUNION DU 14 MARS 2017

Date de la convocation : 24 février 2017

Sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT

Présents :

Monsieur Pierre DUCOUT (Titulaire), Madame Danielle MOLIA (Payeur Départemental), Madame Sophie METTE (Suppléant), Monsieur Jean Luc LAMAISON (Titulaire), Monsieur Patrice PAULETTO (Titulaire), Monsieur Pascal LABRO (Suppléant), Monsieur Jean Yves ROSAZZA (Titulaire), Monsieur Bernard PAGES (Suppléant), Monsieur Bernard LAURET (Titulaire), Monsieur Patrick BAUDIN (Titulaire), Monsieur José BLUTEAU (Titulaire), Monsieur Mathieu TRUFFART (Titulaire), Monsieur Georges LAYRIS (Titulaire), Monsieur Jean Louis SAUMON (Titulaire), Madame Carole DELADERRIERE (Titulaire), Monsieur Anacleto ALFONSO (Titulaire), Monsieur Claude PULCRANO (Suppléant), Madame Anne Laure FABRE NADLER (Titulaire), Monsieur Matthieu ROUYEYRE (Titulaire), Monsieur Dominique FEDIEU (Titulaire).

**DÉLIBÉRATION N°170314_001
COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (C.C.S.P.L)
MODIFICATION DES MEMBRES**

www.girondenumerique.fr

Syndicat mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - « Jardins de Gambetta » Tour 4 (2^{ème} étage) - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 35 54 08 84 - Mail : accueil@girondenumerique.fr

DÉLIBÉRATION N°170314_001
COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (C.C.S.P.L)
MODIFICATION DES MEMBRES

VU le chapitre 3 du règlement intérieur du Syndicat mixte Gironde Numérique,

VU l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL),

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'élection d'une nouvelle Commission Consultative des Services Publics Locaux suite à la modification du nombre et du périmètre des Établissements Publics de Coopération Intercommunal consécutivement à la mise en œuvre de la loi NOTRe,

Présidée par le Président du Syndicat mixte ou son représentant, la CCSPL comprend des membres du Comité Syndical et des représentants d'associations locales représentatives de la société civile.

Il est rappelé que la loi ne prévoit ni le nombre total de membres de la CCSPL, ni le nombre d'élus locaux issus de l'Assemblée Délibérante de la collectivité locale concernée.

Ainsi, étant entendu que le Président de la Commission est, de droit, le Président du Syndicat mixte et que son siège n'entre donc pas dans le décompte des sièges faisant l'objet de la présente élection, je vous propose de :

- Fixer à cinq (5) le nombre des délégués syndicaux, autres que le Président de droit, qui siégeront au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux,
- D'élire ces cinq (5) délégués syndicaux en respect du principe de la représentation proportionnelle.

Il est également procédé à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Une seule liste est présentée. Sont candidats :

Membres titulaires:

- Monsieur Matthieu ROUVEYRE
- Monsieur Dominique FEDIEU
- Monsieur Bernard LAURET
- Monsieur Anacléto ALFONSO
- Monsieur Alain RENARD

Membres suppléants :

- Madame Isabelle HARDY
- Monsieur Philippe COURBE
- Monsieur Vincent DEDIEU
- Monsieur Jean Luc LAMAISON
- Monsieur Ludovic MANSUY

Le Comité Syndical procède à l'élection des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

DÉLIBÉRATION N°170314_001
COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (C.C.S.P.L)
MODIFICATION DES MEMBRES

Sont élus les membres suivants :

Membres titulaires:

- Monsieur Matthieu ROUVEYRE
- Monsieur Dominique FEDIEU
- Monsieur Bernard LAURET
- Monsieur Anacléto ALFONSO
- Monsieur Alain RENARD

Membres suppléants :

- Madame Isabelle HARDY
- Monsieur Philippe COURBE
- Monsieur Vincent DEDIEU
- Monsieur Jean Luc LAMAISON
- Monsieur Ludovic MANSUY

Le Comité Syndical autorise la Présidence du Syndicat mixte Gironde Numérique à nommer un ou plusieurs représentants d'associations locales comme membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Adopté à l'unanimité,
Fait et délibéré au siège du Syndicat mixte Gironde Numérique,

Le 14 mars 2017

Pour expédition conforme,

Le Président de Gironde Numérique

Pierre DUCOUT